

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 7 mai 2018

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Boischatel, tenue le 7^e jour du mois de mai 2018, 20h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Natasha Desbiens et Martine Giroux, messieurs les conseillers Michel Cauchon, Daniel Morin, Nelson Bernard et Vincent Guillot. Le directeur général, la directrice générale adjointe/greffière-trésorière et le greffier-trésorier adjoint sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 3 et du 16 avril 2018
4. Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2018
5. Période de questions:
 - 5.1 Membres du Conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION:

6. Dépôt du rapport financier 2017 et du rapport de l'auditeur
7. Dépôt du rapport de la trésorière d'élection
8. Adoption du règlement numéro 2018-1052 – Circulation
9. Adoption du règlement numéro 2018-1054 – Rémunération des élus
10. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1059 – Tarification des services municipaux
11. Modification au règlement d'emprunt numéro 2016-1018 – Côte de l'Église
12. Tarification des coûts des services de la Sûreté du Québec
13. Acceptation du plan de partenariat et autorisation d'appel de propositions - Aréna
14. Demande de subvention – Programme d'aide financière à la voirie locale
15. Autorisation de signature – Concession services alimentaires de l'aréna
16. Autorisation de signature – Demande d'aide financière MRC – Programme de verdissement de l'ancienne briqueterie Citadelle
17. Autorisation de signature – Entente Fédération Québécoise du canot et du kayak – Route bleue
18. Autorisation de dépense – Affiches sécurité routière
19. Achat d'équipements – Fonds de roulement
20. Nomination – Comité du 100^e de Boischatel

TRAVAUX PUBLICS:

21. Acceptation de soumission – Remplacement de compteurs électriques – Côte de l'Église
22. Autorisation de dépense – Remplacement poteau de béton aréna
23. Autorisation de dépense – Éclairage boîtes postales – Chemin des Mas
24. Autorisation de dépense – Salle et cuisinette garage
25. Décomptes numéros 9 et 10 - Côte de l'Église
26. Ordre de changement - UTE
27. Embauche - Écocentre

URBANISME:

28. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2018-1056 – Règlement de zonage, zone H2-056
29. Adoption du projet de règlement numéro 2018-1057 – Modifications Plan d'urbanisme
30. Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-1058 – Modifications Règlement de zonage

31. Programme d'exploitation et d'entretien des bassins de rétention et des infrastructures – Domaine de l'Érablière
32. Autorisation de signature – Cession des espaces de conservation - Gestion D. Keet inc.
33. Demande de PIIA – 115, rue des Grenadiers
34. Demande de PIIA – 21, rue Vézina
35. Demande de PIIA – 39-41, rue Vézina
36. Demande de PIIA – 5370, avenue Royale
37. Toponymes de rue – Développement du Domaine de l'Érablière

LOISIRS

38. Embauche d'un employé au service des loisirs et de la culture
39. Embauches – Camp de jour 2018
40. Convention d'entretien – Aréna de Boischatel

DIVERS

41. Périodes de questions :
 - 41.1 Membres du Conseil
 - 41.2 Public
42. Levée / Ajournement

2018-154

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier-trésorier adjoint.

2018-155

3. **Adoption des procès-verbaux du 3 et du 16 avril 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 3 et du 16 avril 2018 tels que rédigés par le greffier-trésorier adjoint.

2018-156

4. **Adoption du paiement des dépenses du mois d'avril 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois d'avril 2018, tel que présenté au Conseil. Le greffier-trésorier adjoint confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements.

5. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucun commentaire

De la part de l'assistance :

- Vitesse – Rue des Saphirs

ADMINISTRATION

6. **Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport financier au 31 décembre 2017 et du rapport de l'auditeur par la directrice générale adjointe/greffière-trésorière. Monsieur le maire Benoit Bouchard, présente les faits saillants des rapports.**
7. **Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport d'activités de la trésorière d'élection.**

- 2018-157 8. **Adoption du règlement numéro 2018-1052 – Circulation**
Considérant qu'il est nécessaire de modifier l'annexe A du règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation;
Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 février 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que le règlement numéro 2018-1052 modifiant le règlement sur la circulation numéro 2002-732 soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2018-158 9. **Adoption du règlement numéro 2018-1054 – Rémunération des élus**
Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement numéro 2006-823 relatif au traitement des élus municipaux;
Considérant que l'adoption du présent règlement a été précédée de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 février 2018, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement, monsieur le maire ayant également voté, que le règlement numéro 2018-1054 modifiant le règlement numéro 2006-823 relatif au traitement des élus municipaux soit adopté et classé dans le livre des règlements.
- 2018-159 10. **Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2018-1059 – Tarification des services municipaux**
Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 2018-1059 modifiant le règlement sur la tarification des services municipaux numéro 2017-1035. Un projet de ce règlement a été présenté aux membres du conseil municipal.
- 2018-160 11. **Modification du règlement d'emprunt numéro 2016-1018 – Côte de l'Église**
Considérant l'avancement des travaux de réfection de la côte de l'Église;
Considérant que la Municipalité a décrété, par le biais du règlement numéro 2016-1018 une dépense de 8 500 000 \$ et un emprunt de 8 500 000 \$ pour les travaux de réfection de la côte de l'Église;
Considérant les coûts des ouvrages civils et des infrastructures relatives à l'enfouissement des fils payés par la municipalité à même le fonds général et remboursés par Hydro-Québec au montant minimalement estimé de 726 286.60 \$;
Considérant que des dépenses additionnelles sont nécessaires afin de finaliser les travaux;
Considérant qu'il est nécessaire d'augmenter le montant de la dépense de 500 000 \$;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et adopté unanimement d'autoriser la modification du règlement d'emprunt numéro 2016-1018 décrétant une dépense de 9 000 000 \$ et un emprunt de 8 500 000 \$ afin de finaliser les travaux de réfection de la côte de l'Église, en y incluant les dépenses à être remboursées par Hydro-Québec.

- 2018-161 **12. Tarifification des coûts des services de la Sûreté du Québec**
Considérant que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec;
Considérant que la méthode de calcul basée sur la population crée une double tarification pour certaines municipalités;
Considérant que le service offert ne correspond pas nécessairement à la facture reçue;
Considérant que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de demander au Ministre de la Sécurité publique que les municipalités assument un maximum de 50% du coût de la desserte policière plutôt que 53%, que les méthodes de calcul basées selon la population (Annexe 1 du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec*) soient revues afin d'avoir une certaine équité entre les municipalités, ainsi que de prévoir un concept d'utilisateur-payeur en utilisant les informations dont il dispose; comme par exemple, l'indice de criminalité.
De plus, le conseil municipal de Boischatel demande à l'UMQ et à la FQM de négocier une nouvelle entente de partenariat avec le Ministre de la Sécurité publique afin d'en arriver aux résultats ci-haut mentionnés.
- 2018-162 **13. Acceptation du plan de partenariat et autorisation d'appel de propositions – Aréna**
Considérant l'acquisition de l'aréna de Boischatel;
Considérant qu'il est opportun de procéder à la dénomination de l'aréna;
Considérant qu'il est opportun de s'associer avec un commanditaire principal afin de lui permettre de s'identifier visuellement à l'intérieur et à l'extérieur de l'amphithéâtre municipal, et ce, en contrepartie d'une compensation monétaire;
Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel de propositions public afin d'obtenir une offre de commandite, de conclure une entente de partenariat et ainsi nommer l'aréna;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à procéder à un appel de propositions public pour la dénomination de l'aréna.
- 2018-163 **14. Demande de subvention – Programme d'aide financière à la voirie locale**
Considérant l'aide financière proposée aux municipalités afin d'apporter des améliorations mineures au réseau routier;
Considérant que la Municipalité doit procéder au pavage de plusieurs rues pour un montant total de 70 937,28 \$;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'entériner la demande de subvention dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale signée par le maire, pour le pavage des rues Huot et Gravel et du chemin des Mas pour un montant de 35 000 \$.
- 2018-164 **15. Autorisation de signature – Concession services alimentaires de l'aréna**
Considérant que la Municipalité désire maintenir l'offre de restauration à l'aréna de Boischatel;
Considérant qu'il est opportun de signer un bail de location avec une entreprise;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer le bail pour les services alimentaires de l'aréna de Boischatel avec Resto RVL inc. (9265-3260 Québec inc.).

- 2018-165 16. **Autorisation de signature – Demande d'aide financière MRC – Programme de verdissement de l'ancienne carrière de la briqueterie Citadelle**
Considérant que la Municipalité souhaite mettre en place un programme de verdissement de l'ancienne carrière de la briqueterie Citadelle, en collaboration avec l'Université Laval;
Considérant que des fonds sont disponibles à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour ce type de projet via les Fonds réservés à des fins de développement régional;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale adjointe/greffière-trésorière à formuler une demande d'aide financière à la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- 2018-166 17. **Autorisation de signature – Entente Fédération Québécoise du canot et du kayak – Route bleue**
Considérant l'intérêt de la Municipalité à faire partie de la Route Bleue et de mettre à la disposition des citoyens l'espace du Parc de l'Anse;
Considérant les services offerts par la Fédération Québécoise du canot et du kayak;
Considérant qu'un protocole d'entente doit être signé ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser le maire à signer le protocole d'entente de partenariat avec la Fédération Québécoise du canot et du kayak pour le sentier maritime de la Route Bleue.
- 2018-167 18. **Autorisation de dépense - Affiches sécurité routière**
Considérant que la Municipalité a à cœur et doit s'assurer de la sécurité de ses citoyens;
Considérant que la Municipalité désire lancer une campagne de sensibilisation à la sécurité routière;
Considérant qu'il est opportun de produire des affiches et de la publicité sur la sécurité routière pour sensibiliser les usagers de la route;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de procéder à la production d'affiches et de publicités de sensibilisation sur la sécurité routière pour la somme de 2 000 \$, plus les taxes. Cette somme sera prise au surplus accumulé.
- 2018-168 19. **Achat d'équipements – Fonds de roulement**
Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour le Service de la gestion de l'eau et pour le Service des loisirs et de la culture;
Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour les sommes suivantes
Service de la gestion de l'eau : **5 610.55 \$**, plus les taxes
Service des loisirs et de la culture : **1 500.00 \$**, plus les taxes
Ces sommes seront prises au fonds de roulement dès le 1er janvier 2019 pour une période de trois (3) ans.

2018-169

20. **Nomination – Comité du 100^e de Boischatel**

Considérant qu'il est nécessaire de nommer des citoyens et des représentants de la Municipalité au Comité du 100^e de Boischatel;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin, et résolu de nommer les citoyens et les représentants de la Municipalité suivants au Comité du 100^e de Boischatel :

Citoyens

Gisèle Bédard
Michel Bédard
Michel Cauchon
Émile Gourdeau
Lorrain Huot
André Paré
Stéphane Vézina

Administration

Sophie Antaya
Manon Blouin
Daniel Boudreault
Claude Martin

TRAVAUX PUBLICS

2018-170

21. **Acceptation de soumission – Remplacement de compteurs électriques**

Considérant le processus d'appel d'offres sur invitation pour les travaux de remplacement de compteurs électriques suite à l'enfouissement de fils électriques dans la côte de l'Église;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission conforme, soit celle de ELECAL Électricité André Langevin inc. selon les taux unitaires prévus pour un montant estimé de 36 643.68 \$ taxes incluses, le tout conditionnellement à l'acceptation de la modification du règlement d'emprunt numéro 2016-1018 par le MAMOT.

2018-171

22. **Autorisation de dépense – Remplacement poteau de béton aréna**

Considérant l'acquisition de l'aréna de Boischatel

Considérant qu'un poteau de béton (soutenant un lampadaire) a été sévèrement endommagé et qu'il doit être remplacé;

Considérant qu'une équerre a été installée temporairement afin de stabiliser le poteau;

Considérant l'estimation des coûts par ELECAL, Électricité André Langevin inc.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à octroyer le contrat à ELECAL, Électricité André Langevin inc. pour un montant estimé de 4 972.67 \$, taxes incluses. Cette somme sera prise au surplus accumulé.

2018-172

23. **Autorisation de dépense – Éclairage boîtes postales – Chemin des Mas**

Considérant que les boîtes postales du chemin des Mas ont été déplacées et que l'éclairage est insuffisant en soirée;

Considérant l'estimation des coûts par le directeur des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser la dépense pour la fourniture et l'installation d'un lampadaire aux boîtes postales du chemin des Mas pour un montant estimé de 4 250 \$, plus les taxes. Cette somme sera prise au surplus accumulé.

- 2018-173 24. **Autorisation de dépense – Salle et cuisinette garage**
Considérant que la salle de repos et la cuisinette du garage sont désuètes;
Considérant l'estimation des coûts par le directeur des travaux publics;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser la dépense relative à la rénovation de la salle de repos et de la cuisinette du garage pour un montant estimé de 10 000 \$, plus les taxes. Cette somme sera prise au surplus accumulé.
- 2018-174 25. **Décompte numéros 9 et 10 - Côte de l'Église**
Considérant les travaux de réfection de la Côte de l'Église;
Considérant les demandes de paiements numéro 9 et 10 préparées par Charles-Auguste Fortier Inc. ;
Considérant la recommandation de l'ingénieur de Norda Stelo;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement de procéder aux paiements suivants :
- Demande de paiement numéro 9 : **253 756.83 \$**
 - Demande de paiement numéro 10 : **347 937.65 \$** (conditionnellement à l'obtention des documents demandés.)
- Il est également résolu que le directeur général, ou en son absence le greffier-trésorier adjoint, soit autorisé à signer l'ensemble des directives de changement des travaux de réfection de la côte de l'Église, afin de finaliser le dossier.
- 2018-175 26. **Ordre de changement - UTE**
Considérant la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable ;
Considérant la description des changements demandés aux travaux par l'ingénieur Gaétan Morin afin de remplacer les conduits de ventilation, les armoires et les comptoirs du secteur laboratoire de l'usine;
Considérant que les ordres de changement numéros 24 et 26 ont été estimés par l'entrepreneur au montant de 43 479.93 \$;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Nelson Bernard et résolu unanimement d'autoriser les ordres de changement numéros 24 et 26 du projet de mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable pour un montant total de 43 479.93 \$, plus les taxes.
- 2018-176 27. **Embauche - Écocentre**
Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un employé temporaire à l'écocentre ;
Considérant la recommandation du directeur des travaux publics ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'engagement de Monsieur Steeve Lavoie au poste de préposé à l'écocentre temporaire du 1^{er} mai au 17 novembre 2018.

URBANISME

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT #2018-1056

Règlement modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de continger à un maximum de 2 le nombre de garderies autorisées à titre d'usage principal dans la zone H2-056.

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 24 avril 2018;

Considérant qu'avis de motion a été donné par madame la conseillère Natasha Desbiens à la séance du 26 mars 2018 ;

Pour ces motifs, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

Modification de l'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » du règlement de zonage # 2014-976.

Dans la zone H2-056, la mesure de contingentement suivante est ajoutée à l'usage spécifiquement autorisé « Garderie » :

« Un maximum de deux garderies à titre d'usage principal est autorisé pour l'ensemble de la zone ».

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-177

28. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2018-1056 – Règlement de zonage, zone H2-056

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2018-1056 modifiant le règlement de zonage #2014-976 et ses amendements afin de continger à un maximum de 2 le nombre de garderies autorisées à titre d'usage principal dans la zone H2-056.

PROJET DE RÈGLEMENT #2018-1057

Projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins d'inclure les lots 4 208 358, 5 608 690 et 5 932 739 dans l'aire d'affectation Mixte (M) et de renommer un bâtiment cité (maison Pageau).

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

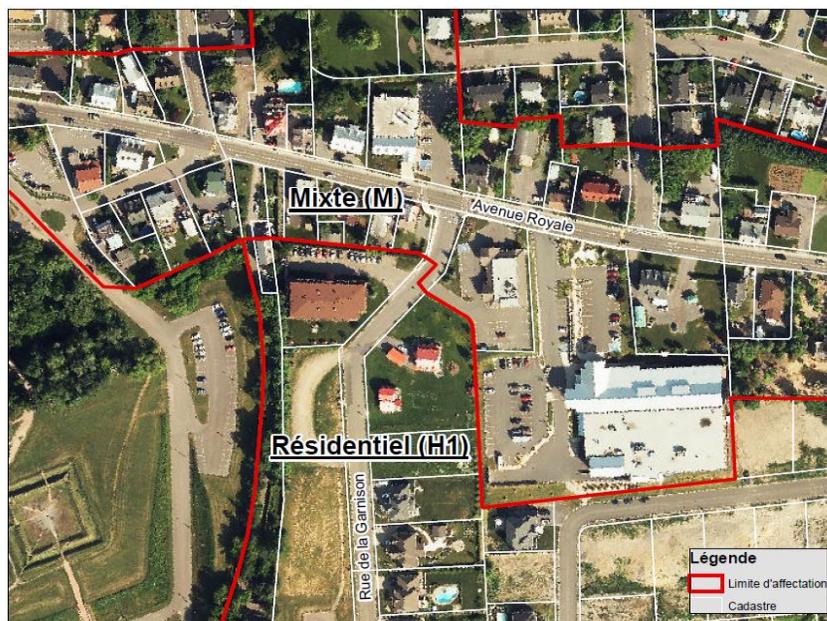
CONSIDÉRANT qu'avis de motion a été donné par _____ à la séance du _____ 2018;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'annexe 1 du *Plan d'urbanisme #2014-974* intitulé « **CADRE DE PLANIFICATION TERRITORIALE ET DES AIRES D'AFFECTATIONS DU SOL** » est modifié en incluant les lots 4 208 358, 5 608 690 et 5 932 739 dans l'aire d'affectation Mixte (M):

Plan des aires d'affectation AVANT modification :



Plan des aires d'affectation APRÈS modification :



ARTICLE 2

L'annexe 2 du *Plan d'urbanisme #2014-974* intitulé « **INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE BOISCHATEL** » est modifié de la façon suivante :

Le bâtiment nommé « **Maison Pageau** », situé au 258, rue du Bataillon, et identifié au tableau « **Répertoire des bâtiments et sites protégés par la Loi sur le patrimoine culturel** » est renommé « **Maison Bourbeau** ».

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-178

29. Adoption du projet de règlement numéro 2018-1057 – Règlement modifiant le plan d'urbanisme

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2018-1057 modifiant le Plan d'urbanisme #2014-974 et ses amendements aux fins d'inclure le lot 5 932 739 dans l'aire d'affectation Mixte (M) et de renommer un bâtiment cité (maison Pageau).

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #2018-1058

Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage #2014-976 et ses amendements

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, chapitre A-19.1 des Lois du Québec, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

Considérant qu'avis de motion a été donné par _____ à la séance du _____ 2018 ;

Pour ces motifs, il est proposé par _____ et résolu unanimement ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 70 intitulé « Normes générales à un usage additionnel à l'habitation » est modifié en remplaçant le 3^e paragraphe par le suivant :

« 3^o Un seul usage additionnel est autorisé par habitation, sauf pour un bureau d'affaires sans réception de clientèle sur place qui n'est pas comptabilisé. Un seul logement bigénération peut également être ajouté en plus d'un autre type d'usage additionnel. (ex: Une résidence isolée d'un logement qui possède un salon de coiffure à titre d'usage additionnel à l'habitation et un logement bigénération.) »

ARTICLE 2

Le tableau 1 de l'article 117 intitulé « Constructions, aménagements et équipements accessoires au bâtiment principal autorisés dans les cours » est modifié comme suit :

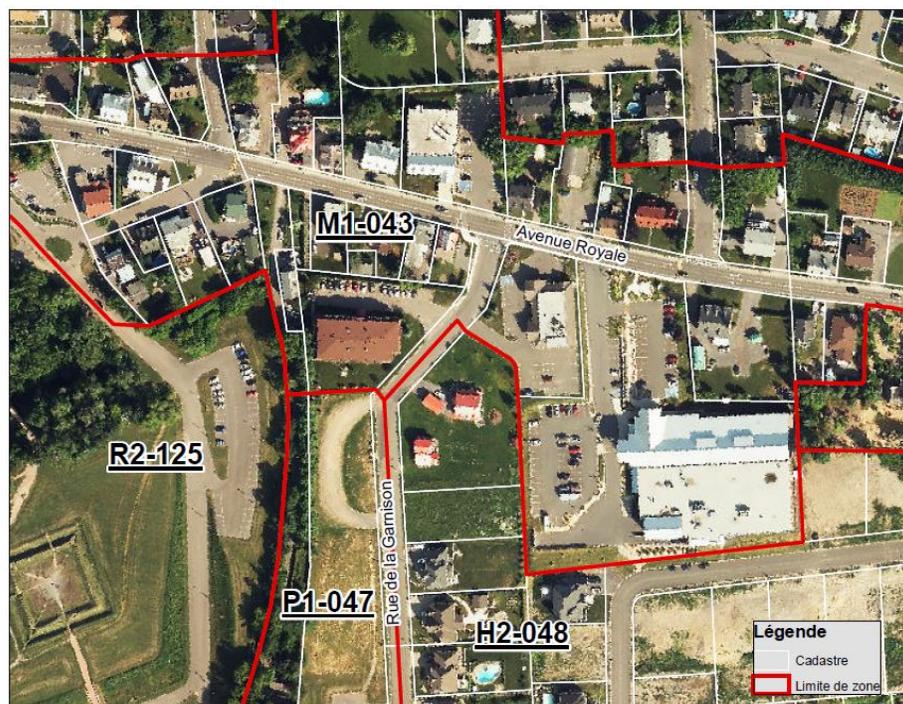
- En retirant le terme « avant-toit » au numéro 3^o;
- En ajoutant l'item « 3.1 Avant-toit » et les normes suivantes :

Construction, aménagement et équipement accessoires au bâtiment principal autorisé	Cour avant	Cour avant secondaire	Cour latérale	Cour arrière
3.1 Avant-toit				
	Oui	Oui	Oui	Oui
a) Empiètement maximal dans la marge :	1,8m	1,8m	1,2m	2,0m
b) Distance minimale d'une ligne de lot :	1,0m	1,0m	1.2m	1.2m

ARTICLE 3

L'annexe I intitulé « **PLAN DE ZONAGE** » est modifié par la création de la zone M1-071 à même une partie de la zone H2-048 en couvrant la totalité du lot 5 932 739.

Plan de zonage AVANT modification



Plan de zonage APRES modification



ARTICLE 4

L'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » est modifié de la façon suivante :

Dans la zone H1-013, le groupe d'usage H1-HABITATION est modifié en prohibant la typologie de bâtiment « Jumelé » dans la zone.

ARTICLE 5

L'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » est modifié de la façon suivante :

Dans la zone M1-050 l'usage spécifiquement permis suivant est ajouté :

« 5834 - Résidence de tourisme » de la classe « C-3 Hébergement touristique ».

ARTICLE 6

L'annexe J intitulé « **GRILLES DES SPÉCIFICATIONS** » est modifié par l'ajout de la grille des spécifications pour la zone M1-071, laquelle grille contient les normes et usages suivants :

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS					
En vigueur le					Zone M1-071
USAGES AUTORISÉS					
GROUPE D'USAGES / H - HABITATION			Isolé	Jumelé	En rangée
H1	Logement	Nombre minimal de logements	1	1	-
		Nombre maximal de logements	2	1	-
H2	Habitation avec services communautaires sans nombre maximal de logement				
GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES					
C1	Services administratif, professionnel et technique				
C2	Commerce de vente au détail				
GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC					
P1	Service de la santé				
P2	Enseignement et éducation				
P3	Services religieux, culturel et patrimonial				
GROUPE D'USAGES / I - INDUSTRIEL					
I4	Entreprise artisanale				
USAGES PARTICULIERS					
Spécifiquement permis					
Aire de stationnement à titre d'usage principal					
Spécifiquement interdit					
IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL					
Implantation		Norme générale	Normes particulières		
Marge de recul avant minimale		6 m			
Marge de recul avant maximale		17 m			
Marge de recul latérale minimale		2 m			
Marge de recul latérale combinée minimale		5 m			
Marge de recul arrière minimale		6 m			
Dimensions		Norme générale	Normes particulières		
Hauteur minimale		1 étage et 7 m			
Hauteur maximale		2 étages et 12 m			
AUTRES NORMES PARTICULIÈRES					
Affichage		Type de milieu 2 - Rue principale de quartier			
Revêtement extérieur prohibé		Vinyle et revêtements de polymère imitant le bois ou la maçonnerie			
PIIA		Secteurs adjacents à l'avenue Royale			
Plantation d'arbres en cour avant		Nombre minimal d'arbres à planter ou maintenir en cour avant art.213			
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL					Zone M1-071

Dispositions finales

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-179

30. Adoption du premier projet de règlement numéro 2018-1058 – Règlement de zonage

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement d'adopter le premier projet de règlement numéro 2018-1058 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage #2014-976 et ses amendements.

- 2018-180 31. **Programme d'exploitation et d'entretien des bassins de rétention et des infrastructures – Domaine de l'Érablière**
- Considérant** que la municipalité de Boischatel a adopté un règlement sur les travaux municipaux en ce qui concerne les ententes promoteurs;
- Considérant** qu'à la fin des travaux les promoteurs doivent remettre les rues, les bassins de rétention et les infrastructures à la Municipalité selon les règles établies au règlement municipal;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Cauchon et résolu unanimement :
- Que** le Conseil municipal informe le ministère que la Municipalité est d'accord avec la demande de certification d'autorisation déposée par le Domaine de l'Érablière;
- Que** la Municipalité appliquera le programme d'exploitation et d'entretien et s'engage à entretenir les ouvrages et tenir un registre d'exploitation et d'entretien des bassins de rétention des eaux pluviales.
- 2018-181 32. **Autorisations de signature – Cession des espaces de conservation - Gestion D. Keet inc.**
- Considérant** l'entente intervenue avec Gestion D. Keet Inc. en date du 19 avril 2018;
- Considérant** les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) visées par le certificat d'autorisation délivré en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);
- Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu unanimement d'autoriser monsieur le maire et greffier-trésorier adjoint, à signer les documents préparés par Me David Small, notaire, relativement à la cession des lots 4 207 947, 4 207 948, 4 207 949, 4 207 950 et 4 207 951 identifiés au plan préparé par M. Bernard Lemay, arpenteur géomètre, et portant les minutes 29 133.
- 2018-182 33. **Demande de PIIA – 115, rue des Grenadiers**
- Considérant** la demande de permis portant sur la rénovation de la résidence située au 115, rue des Grenadiers, plus spécifiquement sur l'ajout de deux portes-fenêtres et la réfection de la toiture;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la rénovation du 115, rue des Grenadiers, tel que présenté.
- 2018-183 34. **Demande de PIIA – 21, rue Vézina**
- Considérant** la demande de permis portant sur la réfection de la toiture de la résidence située au 21, rue Vézina;
- Considérant** le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
- Considérant** que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
- Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la réfection de la toiture du 21, rue Vézina, tel que présenté.

- 2018-184 35. **Demande de PIIA – 39-41, rue Vézina**
Considérant la demande de permis portant la rénovation du 39-41, rue Vézina pour la rénovation, plus spécifiquement sur l'ajout d'une cage d'escalier fermée et le changement de la porte de garage;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour la rénovation du 39-41, rue Vézina, tel que présenté.
- 2018-185 36. **Demande de PIIA – 5370, avenue Royale**
Considérant la demande de permis portant les rénovations du 5370, avenue Royale;
Considérant le règlement #2014-979 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale ;
Considérant que le projet respecte les dispositions normatives et les objectifs architecturaux ;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'approuver la demande de PIIA pour les rénovations du 5370, avenue Royale, tel que présenté.
- 2018-186 37. **Toponymes de rue – Développement du Domaine de l'Érablière**
Considérant l'ensemble du développement du Domaine de l'Érablière ;
Considérant qu'il est nécessaire d'identifier les rues ;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Natasha Desbiens et résolu d'identifier les nouvelles rues, tel que recommandé par le C.C.U. comme suit :
 - Rue de l'Érablière
 - Rue des Tilleuls
- LOISIRS**
- 2018-187 38. **Embauche d'un employé au service des loisirs et de la culture**
Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche d'un préposé aux infrastructures récréatives;
Considérant le processus de sélection des candidats;
Considérant que le candidat rencontre les exigences;
Considérant la recommandation du comité de sélection;
Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'engagement de monsieur Dany Raymond au poste de préposé aux infrastructures récréatives et d'autoriser le directeur général à signer le contrat d'embauche, et ce, conditionnellement à la réception des documents demandés.
- 2018-188 39. **Embauches – Camp de jour 2018**
Considérant que la Municipalité doit procéder à l'embauche des moniteurs et des accompagnateurs pour le camp de jour 2018;
Considérant la recommandation du coordonnateur des loisirs et de la culture;
Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement de procéder à l'engagement des moniteurs et accompagnateurs pour le camp de jour 2018 selon la liste soumise et selon les conditions prévues.

2018-189

40. **Convention d'entretien – Aréna de Boischatel**

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer l'entretien continu des systèmes de chauffage, de ventilation et de l'air climatisé de l'aréna;

Considérant que l'offre de service de la compagnie Trane;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement d'autoriser le greffier-trésorier adjoint à signer la Convention d'entretien planifié de Trane pour un montant de 16 625 \$, plus les taxes, pour une période de deux ans.

DIVERS

41. **Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Usine de traitement de l'eau potable
- Afficheurs électroniques

De la part de l'assistance :

- Chenillette
- Réservoir
- Règlement d'urbanisme

2018-190

42. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 21h01.

ASSISTANCE : 9 personnes

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Toute personne qui préside une séance du conseil a le droit de voter mais n'est pas tenue de le faire.

Tout autre membre du conseil municipal est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, L.R.Q., c. E-2.2.

Le résultat du vote exprimé tient compte de ces paramètres.

Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du président de la séance, le cas échéant.

Le Greffier-trésorier adjoint ne fait que constater les actes du conseil municipal.